

COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 19h00

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, C. BURKI, S. MARTY, A. CHICHER, JY. BEUCHER, L. BAUD, A. BAZIN, M. BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. DUPONT, P. GERBAZ, P. JANIN, A. MALHERBE, F. MAUGERY, V. MOUCHET, M. SARTON

Absents : V. DRIVE pouvoir A. BAZIN, C. JACQUET pouvoir C. BURKI, F. CIAMPORCERO

Date de convocation du conseil municipal : 16/06/2026

Délibération N° 2026-06-02 : Souscription d'une ligne de trésorerie

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'opération de sécurisation de la RD183 au secteur de Bellevue il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie afin de permettre le règlement des dernières dépenses afférentes aux travaux.

En effet, cette opération bénéficie notamment de financements du Département dont les versements interviendront conformément aux échéanciers et aux modalités prévues par les conventions attributives de subvention. Dans l'attente de l'encaissement de ces recettes, la commune doit disposer des ressources de trésorerie nécessaires pour assurer le paiement des entreprises et garantir la continuité de ses engagements financiers.

À cette fin, une consultation a été menée auprès de quatre établissements bancaires : la Banque Postale, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole des Savoie et le Crédit Mutuel, pour la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 €.

Après examen des offres reçues, la commission Finances, réunie le 15 juin 2026, a émis un avis favorable à la proposition du Crédit Mutuel, celle-ci présentant les conditions les plus avantageuses pour la commune au regard de son coût global et des modalités financières proposées.

Il est par conséquent proposé au conseil municipal de retenir l'offre du Crédit Mutuel dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 400 000 € ;

Durée : 12 mois ;

Taux : EURIBOR 3 mois + 0,90 % ;

Frais de dossier : néant ;

Commission d'engagement : 600 € ;

Mobilisation et remboursement des fonds en fonction des besoins de trésorerie de la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de souscrire auprès du Crédit Mutuel une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 400.000 €, destinée à assurer le préfinancement de la fin des travaux de sécurisation de la RD183 au secteur de Bellevue dans l'attente du versement des subventions attribuées à cette opération ;
- **Approuve** les caractéristiques financières de l'offre du Crédit Mutuel telles que présentées ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 24/06/2026

ID : 074-217401538-20260622-DEL20262602-DE

SLO ✓

- **Autorise** monsieur le maire ou son remplaçant à signer le contrat correspondant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette ligne de trésorerie ;
- **Précise** que les crédits nécessaires au paiement des intérêts, commissions et frais afférents seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves BEUCHER**



**Le Maire,
Jean-Luc SOULAT**

